

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2025**

Nombre de conseillers en exercice : 32
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 32

Le quorum (17/33) est atteint

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à vingt heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Raphaël LANTERI, Maire de Vauréal.

Date de la convocation : 03 avril 2025

Étaient présents : M. Raphaël LANTERI, Mme Lydia CHEVALIER, M. Jean-Marie ROLLET, Mme Simone DUFAYET, M. Benjamin GABIRON, Mme Marie-Pierre FAUQUEUR, M. Daniel VIZIERES, Mme Gaëlle SOULIER-SOTGIU, M. David BEDIN, M. Michel JUMELET, Mme Coralie LARDET-ROMBEAUX, M. Guillaume MERLET, Mme Marie-Christine SYLVAIN, Mme Valentine CALABRE, M. SAINTE-CROIX, Mme Régine WATERLOT, M. Michel ROUZIOU, Mme Josseline JASON, M. Pascal PARENTY, Mme Siham FOURSANE, M. Rida BOULTAME, Mme Patricia JOSÉ, M. Jean-Christophe CONSTANTIN, Mme Jacqueline DISANT, M. Bruno LE CUNFF, Mme Patricia FIDI, M. Antoine MIGALE.

formant la totalité des membres en exercice

Conseillers municipaux absents ayant donné un pouvoir

Mme COUCHOT donne procuration à Mme CHEVALIER

Mme EUSEBE donne procuration à M. VIZIERES

M. DAOUDI donne procuration à M. SAINTE-CROIX

M. LACHAS donne procuration à Mme JOSÉ

Mme BENICHOU donne procuration à Mme FOURSANE

Monsieur ROLLET donne procuration à M. LANTERI après avoir quitté la séance à 23h44, lors du vote sur la délibération n° 3.4

Conseillers municipaux ayant rejoint ou quitté le Conseil municipal en cours de séance

Monsieur BOULTAME a rejoint la séance à 20h41, au moment du relevé de décisions

Mme FIDI et Mrs GABIRON, MERLET ont quitté la séance à la fin des délibérations, au moment des questions orales

Madame Gaëlle SOULIER-SOTGIU est désignée secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
095-219506375-20250409-1_8-04-2025-DE
Date de télétransmission : 14/04/2025
Date de réception préfecture : 14/04/2025

COMMUNE DE VAUREAL

DELIBERATION N° 1.8/04/2025

NOMENCLATURE ACTES :

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE DU CINEMA L'ANTARES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur Jean-Marie ROLLET, adjoint au Maire chargé des Finances et de la commande publique,

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales relatif à la compétence générale du Conseil municipal pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune,

VU les articles L.2311-1, L.2312-1 et L.2312-2 du code général des collectivités territoriales relatifs à l'adoption du budget communal,

VU l'arrêté du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics,

VU la délibération n° 2.1/09/2021 du Conseil municipal en date du 29 septembre 2021 portant passage à la nomenclature M57,

VU la délibération n° 2.1/03/2025 en date du 12 mars 2025 relative au rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT, le règlement budgétaire et financier de la commune,

CONSIDERANT que l'équilibre budgétaire du budget annexe du Cinéma L'Antarès est atteint,

CONSIDERANT la réunion de la commission « Finances » en date du 24 mars 2025,

**APRÈS AVOIR ENTENDU L'EXPOSÉ DU RAPPORTEUR
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

DÉCIDE À L'UNANIMITE

ARTICLE 1 : D'ARRÊTER le budget annexe Cinéma « L'Antarès » pour l'exercice 2025 tel que décrit dans le document annexé et selon la répartition suivante :

- Section d'investissement : 56.000 € en dépenses et en recettes
- Section de fonctionnement : 405 099.45 € en dépenses et en recettes

ARTICLE 2 : DE VOTER le budget annexe du Cinéma « L'Antarès » pour l'exercice 2025, équilibré comme suit en dépenses et en recettes :

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement est arrêté à 56 000 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2025 – Section d'investissement – Dépenses	
001 - Résultat reporté d'investissement	- €
21 - Immobilisations corporelles	49 041,76 €
21 - Immobilisations corporelles - Report 2024	6 951,24 €
Total des dépenses réelles d'investissement	55 993,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	7,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	7,00 €
Total des dépenses d'investissement	56 000,00 €

BUDGET PRIMITIF 2025 – Section d'investissement – Recettes	
001 - Résultat reporté d'investissement	15 480,51 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
Total des recettes réelles	25 480,51 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	7 019,49 €
040 - Opérations d'ordre de transfert	23 500,00 €
Total des recettes d'ordre	30 519,49 €
Total des recettes d'investissement	56 000,00 €

2. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le budget de fonctionnement est arrêté à 405 099.45 € en dépenses et en recettes.

BUDGET PRIMITIF 2025 – Section de fonctionnement - Dépenses	
011 - Charges à caractère général	201 516,96 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	166 663,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	500,00 €
Total des dépenses de gestion courante	368 679,96 €
66 - Charges financières	5 400,00 €
67 - Charges exceptionnelles	500,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	365 618,31 €
023 - Virement à la section d'investissement	7 019,49 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	23 500,00 €
Total des dépenses d'ordre	30 519,49 €
Total des dépenses de fonctionnement	405 099,45 €

BUDGET PRIMITIF 2025 – Section de fonctionnement - Recettes	
002 - Résultat reporté de fonctionnement	80 092,45 €
70 - Produit des services	175 000,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	150 000,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	405 092,45 €
042 - Opération d'ordre transfert entre sections	7,00 €
Total des dépenses d'ordre	7,00 €
Total des recettes de fonctionnement	405 099,45 €

Soit

une balance générale de :

Dépenses / Recettes	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total
Dépenses	56 000.00 €	405 099.45 €	461 099.45 €
Recettes	56.000.00 €	405 099.45 €	461 099.45 €

ARTICLE 3 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à exécuter le budget annexe du Cinéma « L'Antarès » en autorisant la réalisation des dépenses et l'encaissement des recettes sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire de la commune de Vauréal est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise au contrôle de légalité, dont ampliation sera notifiée aux personnes concernées et publiée au recueil des actes administratifs.

**Pour extrait conforme
au registre des délibérations**

**Monsieur le Maire de Vauréal
Raphaël LANTERI**

Date exécutoire :

.....

Date de notification :

.....

Date de mise en ligne :

.....



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.